



Déclaration SNES FSU pour la CAPA d'accès à la hors-classe des certifiés du 29 juin 2017.

Née de la revalorisation de 1989 revendiquée par le SNES FSU, la hors-classe, grâce aux luttes syndicales en CAP, est devenue un débouché de carrière permettant à des collègues toujours plus nombreux de partir à la retraite en hors-classe. Le nouveau système devra permettre à tous les personnels de parcourir une carrière normale sur au moins deux grades. Chacun devra donc désormais avoir accès à la hors classe. Le barème national dès 2017 devra mettre fin aux inégalités entre académies et disciplines. Années après années, nous n'avons eu de cesse de nous opposer au caractère méritocratique que voulait donner l'institution à la hors-classe, les carrières devant être appréciées dans leur globalité. A ce titre, la création de la classe exceptionnelle n'est pas la réponse adaptée aux collègues en fin de carrière au regard des modalités de sélection pour y accéder.

La perspective de parcourir au moins deux grades dans la carrière ne masque pas le fait que les mesures de « revalorisation » initiées par le précédent gouvernement dans le cadre du PPCR demeurent insuffisantes et trop étalées dans le temps vu le fossé à combler en matière de rattrapage de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Au-delà du vocabulaire en vogue « nouvelle ère », « confiance », « libération des énergies », « pragmatisme » les personnels peuvent manifester des craintes légitimes quant à la période à venir. Interrogé sur les engagements pris par le précédent quinquennat sur les premières mesures de « revalorisation » des salaires et des carrières, le ministre de l'Éducation a botté en touche en évoquant les futurs arbitrages interministériels. Au regard des récentes déclarations du ministre de l'Économie, le 24 juin 2017 à propos de "décisions difficiles" et "immédiates" pour respecter l'objectif des 3% de

déficit public, on comprend mieux... Nous craignons aussi que la hausse de la CSG, soit aussi un coup porté aux traitements et pensions des enseignants. Par ailleurs, le gouvernement qui a fait disparaître le ministère de la Fonction publique a réaffirmé, dans ses premières discussions engagées par le ministre de l'Action et des Comptes publics, sa volonté d'appliquer les mesures annoncées de suppression de postes de 120 000 fonctionnaires au titre de la "modernisation" de l'État. Gérald Darmanin affirmait que les fonctionnaires sont ceux "qui font vivre la République", ils seront ainsi moins nombreux à la faire vivre, ajoutant au passage que "l'on ne supprime pas des fonctionnaires mais des postes de fonctionnaires", subtilité sémantique qui ne trompe personne. Dans la fonction publique d'éducation, il semblerait qu'une solution soit privilégiée : la privatisation du recrutement. Le programme *Teach for France* en constitue un bon exemple dans notre académie.

La capa qui se tient aujourd'hui est donc la dernière à être organisée de cette manière. En effet, à compter du 1^{er} septembre 2017, les modalités de progression de carrière et d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation seront modifiées. L'ampleur de ces changements a conduit le ministère à mettre en place une période transitoire qui amène plusieurs questions. Comme le prévoit l'arrêté du 5 mai 2017, les collègues, devant faire l'objet d'un rendez-vous de carrière l'année prochaine seront-ils informés individuellement avant l'été ? Les notices d'information leur seront-elles également transmises ?

En tant que représentant-es du personnel, nous devons être en mesure de vérifier l'ensemble des données relatives aux carrières. Dans le but d'anticiper les changements annoncés, nous demandons qu'un groupe de travail soit organisé afin de garantir l'équité de traitement pour tous les personnels. Nous veillerons à ce que le barème national soit appliqué dans le cadre de l'accès à la hors classe et de l'attribution des années d'accélération de carrière pour l'accès aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. Il nous faudra également comme par le passé, assurer la vérification des mois d'ASA pour les collègues concernés.

Pour revenir à notre ordre du jour, nous déplorons la réduction du nombre de promus cette année, fixé par contingent ministériel, moins trente par rapport à 2016. Nous rappelons ici que cette CAPA est souvent légitimement perçue par les collègues comme une revalorisation de leur traitement. Ce choix ministériel est un mauvais signal lancé aux collègues de notre académie. Cette année encore, cinq collègues ayant plus de 5 ans d'ancienneté d'échelon se voient rayés des tableaux d'avancement à la hors-classe. Comme le souligne la circulaire l'attribution de la hors-classe doit se faire sous le coup d'un examen global de la carrière du collègue. Une fois encore, cette promotion souffre d'une trop forte considération des notations qui pour le coup relèvent d'un caractère annuel et ainsi minorent en partie le passé professionnel des collègues.

L'examen attentif des documents nous a amenés à constater de nouveau des écarts significatifs entre les disciplines. Encore une fois, certaines disciplines ne rattrapent pas le retard accumulé en matière de promotion. Ainsi, l'Anglais s'illustre avec 26 % de non promus au 11ème échelon contrairement aux Mathématiques avec 14 % sur des effectifs comparables. Il est regrettable que pour la dernière année d'une promotion de cette nature, il n'y ait pas eu d'harmonisation entre les corps d'inspection comme nous avons pu le suggérer dans nos précédentes déclarations.

Enfin nous souhaitons également revenir sur la mention de la circulaire académique faisant état de l'attribution d'un avis favorable par défaut si les chefs d'établissement et les corps d'inspections omettaient de le renseigner pour cette campagne. Nous en avons relevé un nombre conséquent. Qu'avez-vous prévu pour les collègues susceptibles d'être lésés ?